

Beauregard, Adrienne G

De: Breault, Louis
Envoyé: 19 novembre 2002 13:15
À: Beauregard, Adrienne G; Skilling, Pierre
Objet: TR: mémoire



mémoire mdn rtf

-----Message d'origine-----

De : enrico théberge
Envoyé : 19 novembre 2002 12:43
À : lbreault@assnat.qc.ca
Objet : mémoire

MSN Messenger : discutez en direct avec vos amis !
<http://www.msn.fr/msger/default.asp>

Québec, le 16 novembre 2002

Chers membres de la Commission parlementaire, je tiens à vous faire part de mes préoccupations à propos des réformes qui devraient être effectuées afin que notre régime politique puisse encore avoir une certaine légitimité au sein de la population. Les propos dont vous pourrez découvrir la teneur en lisant mon court texte me sont venus à l'esprit au gré de mes expériences personnelles. Ainsi, ils n'ont pas été formulés après la tenue d'une longue expérience scientifique. Donc, n'essayez pas de trouver les sources de mes idées, à l'exception d'une. Vous la découvrirez.

Bon nombre de personnes qui se sont présentées ont dû, du moins je l'espère, vous faire part de leurs récriminations à propos du régime politique québécois. Je vous ferai également part des miennes. J'ai l'impression que ce régime est complètement déconnecté des besoins réels de la population. Il semble plutôt intéressé à se perpétuer sans qu'il soit remis en question. Par exemple, lors de la Marche mondiale des femmes, de nombreux organismes communautaires avaient suscité un mouvement de masse au sein de la population en faveur de leurs revendications. Ainsi, ils désiraient que l'Assemblée nationale injecte des fonds pour les aider dans l'accomplissement de leurs tâches. Mais, cette assemblée composée des personnes élues par la population, avait fait la sourde oreille à ses revendications. Tout comme à plusieurs autres qui avaient été présentées par d'autres organismes communautaires. Ainsi, nous n'avons qu'à nous rappeler la bataille judiciaire faite pour ne pas implanter la Ligne Hertel-Des Cantons et les décisions qui avaient ensuite été prises suite à la décision du tribunal.

En voyant ces actions qui ont été ainsi posées par nos élu/e/s, j'ai été dégoûté car la bataille judiciaire a été menée par des personnes qui avaient votées lors des dernières élections en faveur du parti qu'il devait combattre devant les tribunaux. Ainsi, j'ai l'impression que les député/e/s ne sont que des représentants d'un parti qui ne veut qu'assurer sa pérennité au sein du Parlement et, non pas, pour représenter les raisons pour lesquelles j'ai pu voter pour eux ou pour elles.

Mon vote ne sert à rien. Les député/e/s ne se préoccupent plus de notre vote après les élections. La politique, ça sert à rien. Ces trois affirmations, je les ai trop entendues. D'entendre cela à maintes reprises me préoccupe énormément. Je trouve cela grave même, surtout au sein d'un État qui semble vouloir laisser la chance à la démocratie. Grave car nous pouvons craindre que certains cyniques pourraient affirmer que la démocratie est inutile en raison des dérives dont je viens de vous faire part. Alors, pour éviter un tel résultat et pour que la démocratie soit réellement effective au Québec, de nombreux changements doivent être apportés à notre régime politique.

Tout d'abord, le mode de scrutin actuel doit être modifié afin qu'il puisse être vraiment représentatif des intentions de vote de la population québécoise. Une telle réforme s'avère être nécessaire car, à de nombreuses reprises au cours du vingtième siècle (1944, 1966 et 1998), l'issue des élections provinciales québécoises a fait en sorte d'installer aux rênes du Parlement un parti qui n'avait pas récolté la majorité des votes. Il en a été ainsi parce que les partis qui ont été favorisés de la sorte avaient pu faire élire le plus

grand nombre de députés. Par conséquent, en vertu du mode de scrutin actuel (le mode de scrutin majoritaire), si un parti voit ses représentant/e/s élu/e/s dans la majorité des circonscriptions d'une entité géopolitique, il aura le loisir de la gouverner en dépit du fait qu'il n'ait pas amassé la majorité des votes. Cela peut faire en sorte de pousser des gens à ne pas aller à voter en raison du fait que le député qu'ils voudraient choisir ne pourra jamais être élu parce qu'il s'est présenté dans une circonscription où un autre parti que le sien est élu depuis de nombreuses années. A cet égard, nous n'avons qu'à vous faire part de circonscriptions électorales qui représentent des *châteaux forts* de certains partis (Westmont, Chicoutimi, ...). Alors, les Québécois/e/s qui ne sont pas intéressé/e/s à appuyer l'option majoritaire sont relégué/e/s actuellement aux oubliettes de la statistique. Leurs votes ne sont pas pris en compte. Ainsi, la majorité semblera régner en tyranne durant une période de quatre ans. Pour remédier à cette lacune de notre mode de scrutin, il faut qu'il soit transformé en un mode de scrutin proportionnel.

Ce mode vous devez le savoir, vise à donner à chaque parti politique un pourcentage de sièges parlementaires équivalent au pourcentage de votes reçus par ce parti politique. Ce mode peut être appliqué différemment. D'ailleurs, il y a différents modèles : radical, régional, vote unique transférable et mixte. Le modèle radical, comme celui existant aux Pays-Bas et en Israël, fait en sorte qu'il y a une corrélation étroite entre le nombre de sièges attribués à un parti et la proportion des votes qu'il a récolté au cours d'une élection. Ce modèle n'existe qu'à ces deux endroits actuellement. Comme nous pouvons le constater, il ne fonctionnerait que dans des petits pays. Puis, il y a le modèle régional ou territorial. Ce modèle consiste à diviser un pays en un certain nombre de régions et à prévoir un certain nombre de députés qui proviendront de chacune d'elles et qui la représentera. La composition de la députation se fera ainsi en établissant pour chacune des régions la proportions des votes attribués à chacun des partis. Aussi, il y a le vote unique transférable, modèle qui existe actuellement dans la république d'Irlande, sur l'île de Malte, en Tasmanie... Ce modèle consiste à diviser une entité géopolitique en un certain nombre de circonscriptions. Ensuite, dans chacune de ces circonscriptions, nous aurons à déterminer le nombre de députés qui pourront la représenter. Par la suite, les partis doivent déterminer le nombre de candidats qu'ils enverront dans chacune des circonscriptions. Ainsi, ces derniers auront à faire des choix stratégiques dans l'envoi de leurs troupes dans chacune des circonscriptions. Au moment des élections, les électeurs et les électrices auront à choisir deux candidats, et ce, en spécifiant lequel parmi ces deux personnes représentent son premier choix. Au moment du décompte, le premier choix de l'électeur ou de l'électrice sera pris en compte pourvu que le ou la candidat/e ainsi sélectionné/e ait amassé un certain nombre sinon il ou elle sera retranché/e. Le cas échéant, le deuxième choix de l'électeur/trice sera pris en compte. Ce mode de scrutin aurait l'avantage comparativement aux autres modèles de permettre aux électeurs/trices de voter pour des candidat/e/s et non pour des listes de candidat/e/s. Le modèle mixte, qui est le plus notoire au Québec, fait en sorte qu'il y ait un certain nombre de députés élus pour chacun des comtés et un certain nombre de députés régionaux, un peu moindre par rapport aux autres. Cette dernière composante de ce modèle vient corriger les abus du mode de scrutin actuel. L'Écosse, l'Allemagne et le pays de Galles auraient choisi ce mode. Ce dernier donne souvent lieu à des gouvernements de coalition. Ce court exposé est inspiré des propos qui ont été tenus par M. Vincent Lemieux lors d'un colloque

organisé par le Mouvement Démocratie Nouvelle qui a été tenu au cours du mois de juin 2002 à l'Université Laval. La sélection du modèle de mode de scrutin proportionnel doit se faire en choisissant celui qui permettra de faire entendre la plupart des voix que nous entendons au sein de la société civile et qui ne résonnent pas encore actuellement au sein du Parlement. Je ne peux vous dire lequel que je choisirais parmi ceux que j'ai décrits, mais je crois qu'il faudrait inviter des personnes qui vivent ces modes pour nous faire part des tenants et des aboutissants de chacun.

Comme vous devez le savoir, d'aucuns désirent profiter des consultations relatives au mode de scrutin pour proposer une réforme en profondeur du régime politique québécois. Selon moi, les éléments de notre régime qui doivent être réformés sont ceux qui permettront à toutes les classes sociales d'être représentées au Parlement. Actuellement, les élu/e/s ne sont que des représentants d'une certaine classe. Alors, pour changer la donne, il serait important d'obliger les partis à représenter des personnes faisant partie de toutes les classes. De cette manière, la population aura le sentiment d'être réellement représentée par ses élu/e/s. Deuxièmement, il serait important de mettre en place un régime similaire à celui qui existe en vertu de la *Loi sur l'environnement* : le BAPE. Ce bureau évalue les projets qui risquent d'attenter à l'écosystème québécois. Alors, je crois qu'il serait significatif de créer un *Bureau* qui évaluerait les projets qui risquent d'attenter aux droits reconnus à tous les citoyens depuis l'adoption de la *Charte québécoise des droits et libertés*. De cette manière, tous les projets de loi ou autres projets privés seraient examinés au peigne fin en prenant en considération leurs impacts sur nos droits. Dès lors, la population serait pleinement informée de ces éléments majeurs avant de donner son aval à de tels projets comme par exemple la Zone de libre-échange des Amériques. Enfin, il serait important d'ajouter aux attendus de la *Charte* que la société québécoise se préoccupe du bien-être des citoyens québécois et des autres contrées avant d'aller de l'avant avec quelques projets que ce soit. Le droit commun de notre société ferait ainsi en sorte que la société québécoise n'acceptera jamais d'adopter une stratégie ou un programme économique qui dévasterait notre flore ou celle de l'un de nos voisins.

Les changements que je vous ai ainsi proposés s'inscrivent dans une démarche citoyenne où je tiens à ce que tous et toutes aient la chance de faire part de ses préoccupations aux élu/e/s de l'Assemblée nationale. J'espère que ces derniers et que ces dernières ne feront pas fi de ces recommandations. Surtout celle qui veut modifier le mode de scrutin. Cette idée plane dans l'esprit de plusieurs depuis de nombreuses années, mais les élu/e/s ne semblent pas intéressé/e/s à modifier l'ordre des choses. Pour l'instant, ces personnes semblent l'être mais qu'en sera-t-il lorsqu'il faudra apporter les changements qui s'imposent pour mettre en œuvre le mode de scrutin proportionnel. Aurons-nous encore droit à un autre report de cette réforme? Le cas échéant, il ne faudrait pas se surprendre que le cynisme à l'égard des élu/e/s persiste encore, et ce, avec les conséquences désastreuses que nous pouvons craindre.